



## Droit de visite et d'hébergement

-----  
Par Sand12

Bonjour

Mon conjoint (partenaire de Pacs) vit une séparation très compliquée depuis sept 2021.

En effet, son ex femme, utilise leur fille qui a maintenant 14 ans et demi pour l'atteindre.

Depuis le début de leur séparation, Petit à petit ( 3 mois apres) elle l'a empêchée de récupérer sa fille sur ses week-end ou vacances. L été 2022, malgré une médiation tentant d'organiser les vacances d'été, il n'a eu sa fille que 4 jours.

Depuis le jugement de fin 2022, c'est devenu carrément impossible. Des cris, des larmes, des crises à chaque week end chez nous? la petite ne veut désormais plus venir. Elle a fini par être tres virulente envers son père et moi. Chose qui jamais ne se produisait au début .

La mère demande une revision du jugement avec réserve de son droit de visite et d hébergement et augmentation de la pension.

Depuis 3 ans, à force de déplacements inutiles car la petite n était pas à l'école ou que la mère avait organisé quelque chose le jour du droit de visite, mon conjoint a arrêté de se déplacer et maintient un lien téléphonique et écrit avec sa fille. Il n'a plus fait de main courante contre la mère en espérant apaiser les relations? chose qui on le voit est une belle erreur au final.

A la réception de cette convocation, mon conjoint lit qu'on lui reproche un abandon de sa fille qui en a beaucoup souffert mais qui depuis, malgré son absence, s'est construite sans lui et qui au final le vit bien à ce jour.

Il a été très impacté par ces accusations et alors qu'il ne voulait pas en arriver là et alimenter une guerre de plus avec la mère, il veut désormais porter plainte à chaque non présentation d'enfant.

Mais :sa fille pretend ne pas vouloir venir et que sa maman n'y est pour rien.

Vendredi prochain il doit la recuperer au collège mais elle l' a prevenu qu elle s'en fichait, qu elle ne viendrait pas et que le collège la soutiendrait ! ( vous voyez l'ampleur que cela prend ?)

Mon conjoint ne voulait pas en arriver là car il pensait qu avec le temps, les choses rentreraient dans l ordre et surtout il ne voulait pas envenimer la situation avec sa fille.

Que peut il faire vendredi si sa fille n'est pas à la sortie du collège à 12h ou qu'elle fait un scandale ? Peut il porter plainte pour non présentation d'enfant ?

La mere dit qu elle n'y est pour rien et qu il doit se débrouiller avec sa fille de 14 ans.

Nous savons lui et moi que la mere a manipulé sa fille. Le plus choquant que j'ai entendu c est lorsque la petite avait 10 ans et que lorsque son père l'appelait, la mere raccrochait ou alors hurlait : " mais raccroche ton père ne t'aime pas il t'a abandonnée ! "

Au fil du temps, lors des week end chez nous, la petite était en pleurs et nous hurlait : « vous n'avez pas le droit de me prendre " alors que son papa lui prouvait le contraire.

Son papa est dans l'impasse.

Merci de votre précieuse aide .

Cordialement .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a 2 aspects :

- faire valoir ses droits selon la justice, et dans ce cas les plaintes sont envisageables et entraîneront probablement des sanctions contre la mère, ou pire une guerre ouverte avec accusations graves qu'il mettra des années à démentir.

- retrouver des liens avec sa fille et l'aider à comprendre le fonctionnement du monde adulte où elle sera bientôt (dans 4 ans !)

Dans les 2 cas, votre partenaire (pas conjoint) a besoin d'aide extérieure, avocat, JAF, médiateur familial, psychologue, maison des adolescents, etc.

Et surtout tenez vous en retrait car vous n'avez pas de droit dans ce conflit.

-----  
Par Sand12

Merci pour votre réponse.

Et bien entendu je me tiens loin de ce conflit car il n'est pas le mien même si voir mon partenaire dans ce désarroi m'attriste énormément.

Il continue en effet de discuter avec sa fille et tente de l'apaiser mais elle ne veut rien entendre et surtout son aide pour elle est limitée car il ne peut jamais la voir...

-----  
Par yapasdequoi

Il peut porter plainte sans elle.

Il peut tout à fait consulter un avocat sans elle.

Il peut aussi prendre des conseils auprès d'un psychologue sans elle.

Il n'a pas besoin de la voir pour l'aider : il verse bien la pension ? Si oui il ne peut pas être accusé d'abandon.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

On vous avait répondu, mais le sujet a hélas disparu.

La mère dit qu'elle n'y est pour rien et qu'il doit se débrouiller avec sa fille de 14 ans.

De ce que je lis, en période scolaire, il semble prévu que le père aille la chercher au collège. La mère n'a aucun rôle à jouer dans le passage de bras, et donc dans ce cas, oui, elle raison : au père de se débrouiller.

Que peut-il faire vendredi si sa fille n'est pas à la sortie du collège à 12h ou qu'elle fait un scandale ? Peut-il porter plainte pour non-présentation d'enfant ?

Si elle n'est pas là car sa mère l'a gardé à la maison, et refuse de la lui remettre, oui, il peut déposer plainte.

Si elle s'est fait la malle toute seule, il n'y a pas non-présentation d'enfant. A lui de la retrouver et d'aller la chercher.

Si elle fait un "scandale", il y a encore moins de raison de déposer plainte. Il veut aller chercher une adolescente qui ne l'a pas vu depuis trois ans (elle avait onze ans). Elle a le droit d'être en colère et de le faire savoir. C'est à lui de gérer.

Dans votre précédent message, vous disiez que le prétexte était votre présence et le fait que cette enfant disait ne pas vouloir vous voir.

Humainement, ce serait sans doute plus constructif de passer par des visites médiatisées ou d'organiser des visites ponctuelles hors de votre présence, dans un cadre neutre et apaisé.

Mon conjoint ne voulait pas en arriver là car il pensait qu'avec le temps, les choses rentreraient dans l'ordre et surtout il ne voulait pas envenimer la situation avec sa fille.

Ben pas de rencontres pendant trois ans, après l'exercice d'un DVH qui se faisait dans les pleurs et les hurlements, et vous ne faites pas mention d'une demande d'enquête sociale ou de suivi psychologique. Pour un enfant cela correspond à un abandon affectif. Il est vain d'espérer que le temps va réparer la casse tout seul comme un grand.

Mais :sa fille pretend ne pas vouloir vveniret que sa maman n'y est pour rien.  
Quels que soient les torts de la mère, l'enfant n'a pas besoin d'être "manipulée" pour nourrir une rancoeur personnelle  
au vu de votre description de la situation. Ne sous-estimez pas la force ni la réalité de ses sentiments.

-----  
Par Sand12

En effet il aurait dû demander une enquête sociale et saisir le Jaf à l'époque... Ce n'est pas faute de lui avoir dit mais il ne voulait pas rentrer en guerre...Il pensait que sa fille en grandissant se rendrait compte de cette manipulation. c est bien dommage mais on ne peut changer le passe. Il a eu tort, maintenant il faut réussir à débloquent la situation.  
En effet des rencontres encadrées seraient un bon debut . Il faut qu'ils les demandent à son avocat je pense.  
Merci pour votre retour, c est gentil à vous.

-----  
Par Isadore

Il faut qu'ils les demandent à son avocat je pense.  
Oui, son avocat peut l'aider à faire cette demande dans le cadre de la procédure actuelle.

L'avantage est que ces visites se feront encadrées par des professionnels et que si la mère ne présente pas sa fille il y aura des témoins impartiaux et un rapport officiel.

Soit il reverra sa fille, soit il aura des preuves en béton que la mère fait obstacle à ses droits.

Il faudrait aussi voir avec son avocat quelles demandes faire pour que cette enfant ait un suivi médical ou psychologique.

Il peut aussi demander une médiation familiale (le juge peut l'imposer).